

OBJET

**TRANSPORTS - Etude  
de faisabilité d'intégration  
de l'Agglo dans la Société  
Publique Locale de la  
Régie des Transports de  
l'Aisne.**

-=

**RAPPORTEUR  
M. le Quatorzième  
Vice-Président**

Date de convocation :  
14/09/18

Date d'affichage :  
14/09/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

---

Les responsabilités d'organisation des transports ont été largement modifiées avec les dernières lois et notamment la loi NOTRe.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), l'Agglo du Saint-Quentinois est compétente en matière de transport et notamment de transport scolaire. Toutefois, elle avait délégué cette compétence au Département de l'Aisne qui avait confié de nombreuses lignes scolaires à sa Régie des Transports de l'Aisne, la RTA.

Depuis septembre 2017, celle-ci a été transférée à la Région Hauts-de-France par simple substitution d'autorité et a gardé ses missions de transporteur en régie.

En parallèle, des communes ou EPCI commandaient à la RTA des prestations de transport occasionnel. Selon la réglementation européenne et du fait de son statut actuel, la RTA ne peut accroître que de 20% son chiffre d'affaires dans le champ concurrentiel. Or, la part des activités réalisées par la RTA pour d'autres clients que son autorité de tutelle est supérieure.

Cette situation impose à la RTA de faire évoluer sa gouvernance afin qu'elle reflète la diversité de ses donneurs d'ordre. Ainsi, la transformation de la RTA en Société Publique Locale (SPL) associant à son capital les AOM du territoire de l'Aisne, élargirait son périmètre d'activités et chaque actionnaire aurait la possibilité de lui confier l'exploitation de services. Pour l'Agglo du Saint-Quentinois, entrer dans le capital de la SPL permettrait notamment de confier à la RTA l'ensemble des lignes de transports scolaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le 14<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des transports et de la mobilité, délégué par arrêté de M. le Président, à entrer en discussion avec la Région des Hauts-de-France sur les formalités juridiques et financières de cette future SPL.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique RYO, M. Dominique FERNANDE, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43520-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation